

# **Le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire**

## **Programme d'actions Fiches actions**

version du 16 février 2012

Barberaz  
Barby  
Bassens  
Challes-les-Eaux  
Chambéry  
Cognin  
Curienne  
Jacob-Bellecombette  
La Motte-Servolex  
La Ravoire  
La Thuile  
Les Déserts  
Montagnole  
Puygros  
Saint-Alban-Leysse  
Saint-Baldoph  
Saint-Cassin  
Saint-Jean-d'Arvey  
Saint-Jeoire-Prieuré  
Saint-Sulpice  
Sonnaz  
Thoiry  
Vèrel-Pragondran  
Vimines



**DIRECTION GENERALE  
DES SERVICES**

**106, allée des Blachères  
73026 Chambéry cedex  
tél. 04 79 96 86 47  
fax 04 79 96 86 01**

<b>LE PROGRAMME D' ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE.....</b>	<b>3</b>
DEVELOPPEMENT DE L' ECONOMIE LOCALE.....	4
PRESERVATION DES RESSOURCES NATURELLES.....	6
PROMOTION DU ROLE SOCIAL.....	7
<b>LES FICHES ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE.....</b>	<b>8</b>
<b>LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L' EVALUATION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE.....</b>	<b>34</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>34</b>

## LE PROGRAMME D' ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

Ce plan d'actions est l'aboutissement d'un travail partenarial important ayant laissé place à une concertation de qualité qui a permis d'associer les élus, les propriétaires forestiers et leurs représentants, les gestionnaires forestiers ainsi que de nombreux organismes dont les missions gravitent autour des enjeux liés aux espaces forestiers. Il décline, à travers 22 actions, les enjeux transcrits par les orientations politiques de la Charte Forestière de Territoire.

Le plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire doit apporter de réelles solutions opérationnelles et durables prenant en compte l'ensemble des enjeux liés aux espaces forestiers à savoir, la valorisation de la filière forêt-bois, la préservation des ressources naturelles et la promotion du rôle social de la forêt périurbaine. La mise en œuvre des actions doit s'étaler sur la période 2012 - 2015.

Dans ce plan d'actions, la Commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité propose que Chambéry métropole soit maître d'ouvrage de 7 actions.

Pour 8 actions, Chambéry métropole assurera une co-maîtrise d'ouvrage avec d'autres collectivités ou organismes professionnels forestiers.

Enfin, les 7 actions pour lesquelles la maîtrise d'ouvrage n'est pas assurée par Chambéry métropole sont à considérer comme des appels à projet à destination des communes ou des structures professionnelles forestières ou autres organismes susceptibles de se porter maître d'ouvrage d'actions. L'intervention de Chambéry métropole consistera donc à réaliser un accompagnement et un soutien financier de ces maîtres d'ouvrage potentiels, charge à ces derniers de porter et faire émerger des projets et opérations s'inscrivant dans le cadre du programme d'actions proposées. La Commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité examinera les propositions déposées au titre de ces appels à projet et définira les modalités d'engagement de Chambéry métropole sur ces actions en termes de soutien et d'accompagnement de la promotion des espaces forestiers du territoire. Il est important de préciser que l'objet d'une Charte Forestière de Territoire est de créer une synergie locale entre les élus et les acteurs du monde forestier. A ce titre, ce plan d'actions constitue un projet ambitieux, collectif et partagé visant à promouvoir l'ensemble de la filière forêt-bois locale.

	<b>MO</b>	<b>Co-MO</b>	<b>Appel à projet</b>
Axe 1 Développement de l'économie locale	2 actions	7 actions	1 action
Axe 2 Préservation des ressources naturelles	2 actions	0 action	3 actions
Axe 3 Promotion du rôle social	3 actions	1 action	3 actions
<b>TOTAL</b>	<b>7 actions</b>	<b>8 actions</b>	<b>7 actions</b>

## Développement de l'économie locale

### Axe I

#### Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière

#### Enjeu I

##### Accompagner la structuration de la filière bois-énergie afin de sécuriser l'approvisionnement local des chaufferies du territoire

<b>Action 1</b> Favoriser l'émergence d'une structure intercommunale destinée à la mobilisation du bois-énergie afin de massifier l'offre locale	Co-MO	2012-2014	page 9
<b>Action 2</b> Réaliser sur le territoire de l'agglomération une plateforme de stockage de plaquettes forestières destinée à la production de plaquettes sèches et accompagner le projet de création d'une plateforme industrielle de production à l'échelle du département de la Savoie	Co-MO	2012-2015	page 10

#### Enjeu 2

##### Accompagner la structuration de la filière bois construction

<b>Action 3</b> Favoriser l'émergence d'un "pôle bois" (première transformation, bois construction)	Co-MO Appel à projet	2013-2015	page 11-12
--	-------------------------	-----------	------------

#### Enjeu 3

##### Accroître la mobilisation des bois et promouvoir une sylviculture dynamique

<b>Action 4</b> Accompagner l'évolution des modes de ventes de bois en forêt communale afin de sécuriser l'approvisionnement local des chaufferies et des scieries du territoire	Co-MO	2012-2013	page 13
<b>Action 5</b> Promouvoir un réseau de desserte structurant afin d'améliorer la mobilisation des bois	MO	2012-2015	page 14
<b>Action 6</b> Accompagner le développement de l'exploitation par câble en forêt publique et privée	Co-MO	2013-2015	page 15
<b>Action 7</b> Développer l'animation locale afin de dynamiser la gestion des forêts privées (massification, création ASA, ASL,	Co-MO	2012-2015	page 16-17

ASGF) et accroître la surface forestière privée soumise à documents de gestion durable (PSG, PSG volontaire, CBPS, RTG)			
<b>Action 8</b> Réduire le morcellement foncier en forêt privée	Co-MO	2012-2015	page 18
<b>Action 9</b> Accroître la surface forestière communale gérée, reboiser et donner une vocation forestière aux zones en voie d'enfrichement délaissées par l'agriculture	Co-MO	2012-2015	page 19-20
<b>Enjeu 4</b> <b>Animer la politique forestière locale</b>			
<b>Action 10</b> Animer la Charte Forestière de Territoire.	MO	2012-2015	page 21

## Préservation des ressources naturelles

### Axe I I

#### Garantir la protection du milieu et préserver durablement les ressources naturelles

#### Enjeu I

##### Préserver la biodiversité forestière

<b>Action I 1</b> Accroître la surface forestière mise en ilot de sénescence en forêt publique	Appel à projet	2012-2015	page 22
<b>Action I 2</b> Identifier la biodiversité forestière actuelle lors de la révision des documents d'aménagement, grâce à la mise en place d'un outil adapté	Appel à projet	2012-2015	page 23

#### Enjeu 2

##### Ressource en eau et gestion forestière

<b>Action I 3</b> Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques sylvicoles dans les zones à fort enjeux	MO	2012-2013	page 24
<b>Action I 4</b> Structurer les propriétaires forestiers en unité de gestion en vue d'indemniser les surcoûts d'exploitation forestière liés à la prise en compte des enjeux de préservation de la qualité de l'eau	MO	2014-2015	page 25

#### Enjeu 3

##### Lutter contre les dégâts de gibiers en forêt

<b>Action I 5</b> Identification des dégâts actuels, et mise en œuvre de moyens de lutte	Appel à projet	2012-2015	page 26
---	----------------	-----------	---------

## Promotion du rôle social

### **Axe III** **Promouvoir le rôle social de la forêt en lien avec les enjeux du territoire**

#### **Enjeu 1** **Favoriser l'accueil du public en forêt**

<b>Action 16</b> Créer un fonds de concours pour un réseau de sentiers intercommunaux d'intérêt communautaire	MO	2012 -2013	page 27
<b>Action 17</b> Réaliser un guide de promenade	MO	2013- 2014	page 28
<b>Action 18</b> Favoriser l'installation et l'entretien d'équipements d'accueil en forêt	Co-MO Appel à projet	2015	page 29

#### **Enjeu 2** **Communication et sensibilisation sur la filière forêt-bois locale et la gestion forestière**

<b>Action 19</b> Réaliser des journées d'information sur la forêt	Appel à projet	2012 -2015	page 30
<b>Action 20</b> Développer les connaissances et favoriser l'accès des scolaires à la forêt	Appel à projet	2013 -2015	page 31
<b>Action 21</b> Soutien au territoire pour la mise en place d'événements sur la thématique forestière	Appel à projet	2013 -2015	page 32
<b>Action 22</b> Utiliser les outils de communication de Chambéry métropole pour faire connaître l'activité forestière et son intérêt pour le territoire	MO	2012 -2015	page 33

## **LES FICHES ACTIONS DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE**

La déclinaison des 22 actions du programme d'actions a été réalisée sous la forme de fiches-actions synthétiques devant permettre de cerner le contexte et les objectifs à atteindre pour répondre aux enjeux définis. Une brève description de chaque action est également proposée, puis des partenaires extérieurs ou des services de Chambéry métropole ont été identifiés, enfin des indicateurs de suivi des actions sont indiqués.

Pour finir, chaque fiche-action précise aussi une estimation financière sommaire de l'action, les sources de financement envisageables, les échéances de mise en œuvre par définition des priorités d'intervention.

Concernant les estimations financières, seules celles devant être réalisées en maîtrise d'ouvrage ou co-maîtrise d'ouvrage Chambéry métropole ont fait l'objet d'un travail d'estimation d'un budget prévisionnel. Lorsque les actions sont inscrites dans le cadre de la démarche d'appels à projet, les estimations financières seront à définir et préciser en partenariat avec les maîtres d'ouvrages identifiés.



<b>AXE I</b>	<b>Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière</b>
--------------	--

<b>Enjeu I</b>	<b>Accompagner la structuration de la filière bois-énergie afin de sécuriser l'approvisionnement local des chaufferies du territoire.</b>
----------------	---

<b>Action I</b>	<b>Favoriser l'émergence d'une structure intercommunale destinée à la mobilisation du bois-énergie afin de massifier l'offre locale.</b>
-----------------	--

<b>Contexte et enjeux</b>	<p>A ce jour, il n'y a aucun réseau de producteurs de bois-énergie sur le territoire que ce soit en forêt privée ou publique. Ce manque de structuration des détenteurs de la ressource freine considérablement sa mobilisation et empêche l'émergence d'une filière locale.</p> <p>Regrouper les détenteurs de la ressource afin de massifier l'offre et permettre ainsi un approvisionnement local des chaufferies du territoire de l'agglomération via une plateforme de stockage. Il convient de favoriser dès que possible le regroupement de chantiers (public/privé) afin d'accroître la surface exploitée visant à garantir un bilan économique positif. Les coupes rases seront à proscrire au profit des coupes de jardinages qui permettront de mieux prendre en compte les enjeux liés à la biodiversité et au maintien de la qualité des paysages. Sur le territoire de Chambéry métropole, la ressource proviendra principalement d'exploitation mixte (bois d'œuvre, bois-énergie) l'objectif est d'arriver à des chantiers d'au moins 10 ha.</p>
---------------------------	--

<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Identifier la possibilité de regrouper l'offre communale en bois-énergie via une structure intercommunale, afin de garantir une mobilisation effective assurant l'approvisionnement des plateformes. Par la suite, favoriser la collaboration avec la forêt privée.</p> <p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Identification de la structure intercommunale permettant une massification de l'offre des communes forestières.</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Création de la structure.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Extension du projet à l'échelle du PAT (articulation de la démarche avec les PNR), et à la forêt privée (réseau de producteurs).</p>
-------------------------------	---

<b>Objectifs</b>	Mettre en place une filière plaquettes forestières en circuit court, afin d'approvisionner en bois-énergie local les chaufferies des collectivités. Garantir, un débouché aux produits de moindre qualité issus de l'exploitation forestière.	<b>Priorité</b> <b>+++</b>
------------------	---	-------------------------------

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Chambéry métropole, Conseil général de la Savoie</b>	<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Communes, Association des communes forestières, ONF, PNRMB, PNRC, ASADAC</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>Frais d'animation et de fonctionnement</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	

<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>	
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73		Chambéry métropole	
				<b>X</b>			<b>X</b>		<b>X</b>	

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de la structure la plus à même de répondre au besoin de massification de l'offre</li> <li>- Création de la structure intercommunale ;</li> <li>- Nombre de communes forestières adhérentes à la structure intercommunale ;</li> <li>- Tonnage de bois-énergie mobilisé annuellement.</li> </ul>
-----------------------------	---

<b>AXE I</b>	<b>Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière</b>
--------------	--

<b>Enjeu I</b>	<b>Accompagner la structuration de la filière bois-énergie afin de sécuriser l'approvisionnement local des chaufferies du territoire.</b>
----------------	---

<b>Action 2</b>	<b>Réaliser sur le territoire de l'agglomération une plateforme de stockage de plaquettes forestières destinée à la production de plaquettes sèches et accompagner le projet de création d'une plateforme industrielle de production à l'échelle du département de la Savoie.</b>
-----------------	---

<b>Contexte et enjeux</b>	A ce jour, la filière bois-énergie sous forme de plaquettes forestières est absente du territoire de Chambéry métropole. La raison principale est l'absence d'infrastructures de stockages qui restent indispensable en zone de moyenne montagne. Le Plan d'Approvisionnement Territorial a permis de démontrer que la ressource locale est conséquente, et que la structuration de la filière passe par la mise en place d'un réseau de plateformes à proximité de la ressource et des chaufferies du territoire. Pour répondre à la forte demande locale, il convient de participer à l'émergence d'une plateforme de stockage visant à produire un combustible sec. Mais surtout, favoriser l'émergence d'une plateforme industrielle à même de satisfaire la demande des grosses chaufferies du territoire. Permettre un approvisionnement local des chaufferies du territoire de l'agglomération, et valoriser les sous-produits de l'exploitation forestière grâce au marché de la plaquette forestière.
---------------------------	--

<b>Descriptif de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réaliser une plateforme de stockage de plaquettes forestières avec hangar destinée à approvisionner en combustible sec (H &lt; à 25%) les petites chaufferies du territoire de l'agglomération.</li> </ul> <p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Consultation des communes pour identifier les collectivités motivées par le projet.  <u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Etude de faisabilité technico-économique prenant en compte les plateformes existantes et l'ensemble des données disponibles (données PAT, enquête énergétique).  <u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Réalisation du projet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Participer au projet de création d'une plateforme industrielle air libre d'au moins 2 ha visant à garantir une mobilisation supplémentaire de bois-énergie (+ 20 000 tonnes) indispensable pour l'approvisionnement "industriel" des grosses chaufferies (Croix rouge...).</li> </ul>
-------------------------------	---

<b>Objectifs</b>	Mettre en place une filière plaquettes forestières en circuit court, afin de garantir l'approvisionnement local des chaufferies du territoire. Le but est de mettre sur le marché local un volume de plaquettes forestières correspondant aux besoins.	<b>Priorité</b>
		<b>+++</b>

<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Plateforme de stockage : Chambéry métropole</b> <b>Plateforme départementale : Syndicat mixte bois-énergie et Conseil général de la Savoie</b>	<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Communes, Association des communes forestières</b>	2012	2013	2014	2015
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>500 000 € plateforme de stockage</b> <b>Montant à définir plateforme départementale</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>

<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>	<b>Département</b>		<b>Autre</b>	
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER	CG 73			
				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>			

<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité de stockage créée sur le territoire ;</li> <li>Tonnage de bois-énergie mobilisé, nombre de chaufferies approvisionnées.</li> </ul>
-----------------------------	--

<b>AXE I</b>	<b>Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière</b>								
<b>Enjeu 2</b>	<b>Accompagner la structuration de la filière bois-construction.</b>								
<b>Action 3</b>	<b>Favoriser l'émergence d'un "pôle bois" (première transformation, bois construction).</b>								
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>Il reste 2 scieries sur le territoire de Chambéry métropole. La conjoncture actuelle est difficile pour ces deux entreprises familiales. En effet, elles ont beaucoup de difficultés pour être compétitives en termes de prix et manquent de moyens matériels pour assurer une plus grande transformation du produit fini (séchage, rabotage).</p> <p>Maintenir cette activité et le savoir-faire des scieurs locaux, conserver ces emplois et créer davantage de valeur ajoutée au produit bois. Pour ce faire, il faut augmenter la capacité de production de sciage et surtout permettre une transformation plus poussée du produit fini notamment par le séchage, le rabotage et le traitement des bois en vue de répondre aux besoins du marché et aux exigences de la norme CE sur le bois construction en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2012. L'enjeu est de constituer une offre de service de proximité réactive en délais de livraison.</p>								
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Réalisation d'un pôle moderne de transformation des bois résineux permettant de renforcer cette activité sur les territoires de Chambéry métropole et des PNRMB, PNRC. Dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rural bâtir un projet ambitieux de pôle de transformation capable de valoriser économiquement les bois locaux et de leur apporter une plus forte valeur ajoutée. Le projet consiste à créer une plateforme de transformation d'au moins 2 ha permettant de déplacer la scierie Frison de Saint-Cassin et d'installer des équipements permettant d'aller plus loin dans la transformation du produit bois (sciage, séchage, rabotage, traitement). Il semble qu'une extension de la plateforme bois-énergie de Saint-Thibaud-de-Couz soit envisagée.</p> <p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Identification du lieu d'implantation, réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique poussée assurant une articulation entre les collectivités concernées.</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Recherche de financements.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Réalisation du projet.</p>								
<b>Objectifs</b>	Conserver sur le territoire de Chambéry métropole et des PNRMB, PNRC le savoir faire des scieurs locaux. Permettre à ces derniers de disposer du matériel nécessaire pour répondre aux nouvelles exigences des normes européennes en matière de bois construction. Mettre en adéquation les capacités de transformation avec celles de la ressource disponible en bois d'œuvre résineux.					<b>Priorité</b>			
						<b>+++</b>			
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Communauté de communes du Mont Beauvoir, PNRC</b>					<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Association des Communes forestières, scieurs locaux, Chambéry métropole, PNRMB, IFB 73, CG 73, Commune de Saint-Thibaud-de-Couz</b>					<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>A définir</b>						<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER	FRIS	CG 73		
	<b>X</b>				Si avenant	<b>X</b>			
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'emplois pérennisés/créés ;</li> <li>- Capacités de production de sciage.</li> </ul>								

<b>Contexte et enjeux</b>	<p>A ce jour, il n'existe pas d'offre locale en bois construction certifiée sur Chambéry métropole. L'absence d'industrialisation de la transformation du bois, la faible évolution du produit fini explique en partie pourquoi les charpentiers et constructeurs de maisons ossature bois utilisent des bois importés qui sont eux davantage calibrés, standardisés, évolués et compétitifs en termes de prix.</p> <p>Redonner au bois local des parts de marché grâce à la mise en place d'une offre de bois construction certifiée Bois des Alpes (articulation de la démarche avec l'AOC bois de Chartreuse). Sensibiliser les entreprises locales à adhérer à Bois des Alpes.</p>																	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Organiser sur le territoire de Chambéry métropole, une réflexion avec l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois sur la possibilité de mettre sur le marché local une offre de bois construction certifiée (Bois des Alpes) et accompagner l'émergence d'un dépôt vente de bois local (Saint Cassin).</p> <p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Sensibilisation des entreprises à la certification.  <u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Adhésion des entreprises locales à la certification Bois des Alpes.  <u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Communication sur le projet auprès des maîtres d'ouvrages (architectes, communes, particuliers).  <u>4<sup>ème</sup> phase</u> : Emergence d'un dépôt vente de bois local sur le territoire.</p>																	
<b>Objectifs</b>	Mettre en avant les bois locaux et les savoir-faire de nos entreprises pour mieux lutter contre la concurrence internationale. Permettre aux collectivités et aux particuliers de construire en bois de pays. Conserver la valeur ajoutée du produit bois sur le territoire.								<b>Priorité</b>									
									+++									
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Bois des Alpes, PNR, Chambéry métropole</b>						<p align="center"><b>Programmation :</b></p> <table border="1" data-bbox="1054 1267 1485 1453"> <thead> <tr> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td></td> <td align="center"><b>X</b></td> <td align="center"><b>X</b></td> </tr> </tbody> </table>				2012	2013	2014	2015			<b>X</b>	<b>X</b>
2012	2013	2014	2015															
		<b>X</b>	<b>X</b>															
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Association des communes forestières, scieurs locaux, charpentiers, constructeurs bois, IFB 73, CG Savoie, organismes de formation aux métiers du bois, PNR, CAPEB 73</b>																	
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>A définir</b>																	
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>									
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73											
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'entreprises certifiées Bois des Alpes ;</li> <li>- Nombre de bâtiments construits certifiés Bois des Alpes ;</li> <li>- Volume de bois certifié utilisé dans la construction...</li> </ul>																	

<b>AXE I</b>	<b>Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière</b>							
<b>Enjeu 3</b>	<b>Accroître la mobilisation des bois et promouvoir une sylviculture dynamique.</b>							
<b>Action 4</b>	<b>Accompagner l'évolution des modes de ventes de bois en forêt communale afin de sécuriser l'approvisionnement local des chaufferies et des scieries du territoire.</b>							
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>En 2010, 70% des bois commercialisés en forêt communale ont été vendus en bloc et sur pied. Ce mode de vente n'est pas favorable à la mobilisation du bois-énergie puisque la commune perd la propriété de la coupe lors de la vente. Elle n'a donc plus la possibilité ni le pouvoir de mobiliser la part énergisable issue de sa forêt.</p> <p>Promouvoir la vente de bois façonné (bord de route) via le fonds d'amorçage (avance de trésorerie faite aux communes pour payer l'exploitation des bois) afin de leur permettre d'obtenir également une mobilisation du bois-énergie. Dans la continuité, cela permettrait de garantir une mobilisation effective de bois-énergie pour la plateforme, d'envisager la réalisation d'un contrat d'approvisionnement avec les scieurs locaux, de donner une lisibilité aux Entrepreneurs de Travaux Forestiers (ETF) locaux en leurs garantissant un volume d'exploitation sur plusieurs années.</p>							
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mettre en place des journées de sensibilisation et de formation des élus du territoire pour faire évoluer les modes de vente en forêt communale.</p> <p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Conventionnement entre Chambéry métropole et l'Association des Communes Forestières.</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Sensibilisation et formation des élus des communes forestières.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Organisation d'un voyage d'étude afin d'avoir un retour d'expérience sur un territoire ayant adopté ce mode de vente en forêt communale.</p> <p><u>4<sup>ème</sup> phase</u> : Identification des pistes facilitant la mise en place d'un dispositif de vente de bois bord de route pour les communes forestières.</p>							
<b>Objectifs</b>	Garantir une mobilisation de la part énergisable de la forêt communale. Assurer l'approvisionnement local des plateformes de stockage. Impliquer les communes forestières dans la gestion de leur patrimoine forestier.					<b>Priorité</b>  <b>+++</b>		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Association des communes forestières, Chambéry métropole</b>			<b>Programmation :</b>				
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Communes, ONF</b>			<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>Frais d'animation</b>			<b>X</b>	<b>X</b>			
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>	<b>Autre</b>
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73	COFOR 73
							<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de journées de sensibilisation/formation organisées ;</li> <li>- Organisation d'un voyage d'étude ;</li> <li>- Nombre de communes pratiquant ce mode de vente ;</li> <li>- Montant du fonds d'amorçage pour le territoire de l'agglomération.</li> </ul>							

<b>AXE I</b>	<b>Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière</b>								
<b>Enjeu 3</b>	<b>Accroître la mobilisation des bois et promouvoir une sylviculture dynamique.</b>								
<b>Action 5</b>	<b>Promouvoir un réseau de desserte structurant afin d'améliorer la mobilisation des bois.</b>								
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>A ce jour, le réseau de desserte est bien connu en forêt publique. En effet, la desserte est numérisée et les manques et besoins bien identifiés par l'ONF. Cependant, en forêt privée ce n'est pas le cas. Représentant plus de 60 % de la surface forestière de Chambéry métropole, il est nécessaire de disposer d'une cartographie de la desserte privée afin de mieux appréhender les zones à fort enjeux de mobilisation non desservies.</p> <p>Accroître la mobilisation des bois en forêt privée. Créer du lien entre la forêt publique et privée pour la réalisation de dessertes forestières structurantes à l'échelle de massifs forestiers.</p>								
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Réaliser une étude complémentaire suite au PAT afin d'identifier la nature de la desserte en forêt privée, puis approfondir l'analyse des zones insuffisamment desservies définies par le Plan d'Approvisionnement Territorial.</p> <p><u>1ère phase</u> : Rédaction du cahier des charges de l'étude sur l'analyse de la desserte en forêt privée (identification des routes, pistes, places de dépôts, point noirs).</p> <p><u>2ème phase</u> : Analyser plus finement les zones en manque de desserte forestière identifiées par le PAT (analyse technique poussée des zones préalablement identifiées).</p> <p><u>3ème phase</u> : Coordination de la phase opérationnelle résultant de ces études complémentaires.</p>								
<b>Objectifs</b>	Exploiter les zones forestières surcapitalisées, accroître la mobilisation en forêt privée et publique, dynamiser la gestion forestière.						<b>Priorité</b>		
							+++		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Chambéry métropole</b>					<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Communes, Association des communes forestières, ONF, CRPF, COFORET, PNR</b>					<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>25 000 €</b>					<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>	<b>Département</b>		<b>Autre</b>	
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER	CG 73			
				<b>X</b>		<b>X</b>			
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Constitution d'un comité de pilotage spécifique, nombre de réunions annuelles ;</li> <li>- Réalisation de l'étude complémentaire sur la desserte en forêt privée, analyse des zones prioritaires ;</li> <li>- Nombre de projets de dessertes engagés (ml route forestière, ml piste forestière, nombre de places de dépôts...).</li> </ul>								

<b>AXE I</b>	<b>Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière</b>														
<b>Enjeu 3</b>	<b>Accroître la mobilisation des bois et promouvoir une sylviculture dynamique.</b>														
<b>Action 6</b>	<b>Accompagner le développement de l'exploitation par câble en forêt publique et privée.</b>														
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>L'exploitation par câble est une alternative à l'exploitation traditionnelle dans les zones inaccessibles à fort capital sur pied. Sur Chambéry métropole, la forêt publique semble davantage concernée que la forêt privée par ce mode d'exploitation.</p> <p>Constituer un portefeuille de coupes pluriannuelles sur le territoire de l'agglomération pour permettre aux cablistes installés de travailler pendant la période hivernale (décembre à mars). Le territoire de Chambéry métropole semble davantage concerné par l'exploitation par « petit » câble visant à mobiliser du bois-énergie feuillu, aussi il serait intéressant de promouvoir la réalisation d'un chantier pilote. Dans un second temps et si nécessaire, favoriser l'installation de câblistes si la demande locale n'est pas satisfaite.</p>														
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Sensibiliser les élus du territoire et certains propriétaires forestiers privés à ce mode d'exploitation afin de faire sortir des projets (en partenariat avec l'ONF et Coforêt).</p> <p><u>1ère phase</u> : Conventionnement avec les COFOR 73 et le CRPF pour assistance à maîtrise d'ouvrage.</p> <p><u>2ème phase</u> : Journées de formation et de sensibilisation (visite de terrain).</p> <p><u>3ème phase</u> : Identification des chantiers réalisables sur 5 ans (contractualisation).</p> <p><u>4ème phase</u> : Accompagner la mise en œuvre de la démarche.</p>														
<b>Objectifs</b>	Exploiter les espaces forestiers surcapitalisés, accroître la mobilisation de bois, dynamiser la gestion forestière. Pérenniser l'activité des câblistes, leur permettre de recruter en CDI les saisonniers actuels.						<b>Priorité</b>								
							<b>+++</b>								
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Association des communes forestières, CRPF, Chambéry métropole</b>					<b>Programmation :</b> <table border="1"> <thead> <tr> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td></td> <td><b>X</b></td> <td><b>X</b></td> <td><b>X</b></td> </tr> </tbody> </table>		2012	2013	2014	2015		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
2012	2013	2014	2015												
	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>												
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Communes, ONF, Associations de propriétaires privés, Chambéry métropole, Coforêt, Câbliste des départements alpin, IFB 73, PNR</b>														
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>Frais d'animation</b>														
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>	<b>Département</b>									
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER	CG 73									
			<b>X</b>	<b>X chantiers</b>	<b>X Si avenant</b>	<b>X</b>									
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'élus, propriétaires privés sensibilisés à cette thématique ;</li> <li>- Nombre de chantiers prévus/réalisés ;</li> <li>- Volume de bois mobilisé ;</li> <li>- Nombre de lignes de câble posées, longueur de lignes de câble posées.</li> </ul>														

<b>AXE I</b>	<b>Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière</b>								
<b>Enjeu 3</b>	<b>Accroître la mobilisation des bois et promouvoir une sylviculture dynamique.</b>								
<b>Action 7</b>	<b>Développer l'animation locale afin de dynamiser la gestion des forêts privées (massification, création ASA, ASL, ASGF) et accroître la surface forestière privée soumise à documents de gestion durable (PSG, PSG volontaire, CBPS, RTG).</b>								
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>Le morcellement de la forêt privée, le manque d'ingénierie ainsi que les difficultés de mobilisation des propriétaires privés sont en partie responsables de la sous-exploitation de la forêt privée sur Chambéry métropole. Pour pallier ces problèmes, il est nécessaire de faire émerger des projets forestiers collectifs économiquement viables : réalisation d'opérations sylvicoles (premières éclaircies, coupes de jardinage...), création d'équipements de desserte associant la forêt publique, privée.</p> <p>Accroître la mobilisation des bois en forêt privée, promouvoir la sylviculture, faire émerger des projets forestiers collectifs, créer du lien et une dynamique entre les propriétaires privés.</p>								
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Plusieurs outils sont à disposition des forestiers pour engager des projets collectifs (ASA, ASL, ASGF). Le but étant de créer une animation à l'échelle de massifs forestiers afin de faire émerger des projets impliquant plusieurs propriétaires. Bien souvent, le manque d'animation est la principale cause de non réalisation des projets envisagés par les opérateurs forestiers de la forêt privée.</p> <p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Conventionnement avec le CRPF pour assistance à maîtrise d'ouvrage.  <u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Ingénierie financière pour la création d'un poste de technicien au CRPF.  <u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Identification des projets envisageables.  <u>4<sup>ème</sup> phase</u> : Création ASA, ASL, ASGF, massification.  <u>5<sup>ème</sup> phase</u> : Animation et suivi technique des projets.</p>								
<b>Objectifs</b>	Exploiter les espaces forestiers surcapitalisés en forêt privée, accroître la mobilisation de bois, dynamiser la gestion forestière.						<b>Priorité</b>		
							+++		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>CRPF, Chambéry métropole</b>					<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Propriétaires privés, Groupements de sylviculteurs Chartreuse et Bauges, Coforêt, PNR</b>					<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>100 000 €</b>					<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73		Autofinancement CRPF
					<b>X si avenant</b>		<b>X</b>		<b>X</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets identifiés ;</li> <li>- Nombre d'associations de propriétaires créées ;</li> <li>- Nombre de propriétaires impliqués ;</li> <li>- Volume de bois mobilisé, équipements créés (desserte...).</li> </ul>								



<b>Contexte et enjeux</b>	<p>La forêt privée est très morcelée sur Chambéry métropole puisqu'environ 8 000 ha appartiennent à 4 300 propriétaires. A ce jour, seuls 570 ha sont soumis à documents de gestion durable (PSG, CBPS) ce qui correspond à seulement 7% de la surface forestière privée. Ces documents permettent aux propriétaires de fixer des programmes de travaux et de coupes et de se projeter dans une gestion de leur forêt à l'échelle de 10 à 15 ans. Ils leurs permettent aussi de bénéficier prioritairement de fonds publics et d'exonérations fiscales.</p> <p>Développer la gestion durable des forêts privées sur l'agglomération, mobiliser davantage de bois, créer du lien et une dynamique entre les propriétaires privés.</p>								
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Plusieurs documents de gestion durable existent pour les propriétés forestières inférieures à 10 ha (CBPS, RTG). L'incitation des propriétaires à se munir de ce type de documents est importante. En effet, cela garantit que la forêt est gérée durablement et que l'ensemble de ses fonctions ont bien été prises en compte. Il convient de mettre l'accent sur la réalisation des documents de gestion pour les propriétés d'une surface inférieure à 10 ha au travers des CBPS et des RTG.</p> <p><u>1ère phase</u> : Identification des projets sur le territoire de Chambéry métropole.  <u>2ème phase</u> : Animation des propriétaires et recherche de financements.  <u>3ème phase</u> : Réalisation des documents de gestion.</p>								
<b>Objectifs</b>	<p>Développer la surface forestière privée soumise à documents de gestion durable dans le but d'impliquer les propriétaires dans la gestion de leur forêt, d'augmenter la mobilisation des bois, de planifier les opérations de gestion à long terme. Réaliser au moins 20 dossiers par an.</p>						<p><b>Priorité</b></p> <p>+++</p>		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>CRPF, Chambéry métropole</b>					<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Propriétaires privés, Associations de propriétaires privés, Coforêt, Groupements de sylviculteurs Chartreuse et Bauges, PNR</b>					<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>100 000 €</b>					<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER	CG 73	Autofinancement Propriétaires		
					<b>X si avenant</b>	<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de propriétaires impliqués ;</li> <li>- Surface forestière soumise à documents de gestion durable ;</li> <li>- Nombre de documents de gestion réalisés.</li> </ul>								

<b>AXE I</b>	<b>Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière</b>								
<b>Enjeu 3</b>	<b>Accroître la mobilisation des bois et promouvoir une sylviculture dynamique.</b>								
<b>Action 8</b>	<b>Réduire le morcellement foncier en forêt privée.</b>								
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>La forêt privée est très morcelée sur Chambéry métropole, en effet, la surface moyenne par propriétaire est de 1,84 ha le plus souvent divisée en plusieurs parcelles non contiguës. Ce morcellement foncier est le principal frein à la gestion de la forêt privée sur le territoire de l'agglomération. Difficile pour un propriétaire isolé de s'investir dans la gestion de sa forêt sur une surface aussi faible qui ne permet pas de réaliser des opérations sylvicoles supportables économiquement.</p> <p>Créer un lien entre les propriétaires forestiers privés afin de faciliter, les échanges et les ventes de parcelles. Obtenir une réorganisation du foncier forestier permettant une gestion dynamique de ces espaces.</p>								
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Mettre en place sur le territoire de Chambéry métropole un outil permettant de faciliter les échanges fonciers et les ventes de parcelles (bourse foncière forestière...) en lien direct avec les démarches entreprises par les PNR.</p> <p><u>1ère phase</u> : Rédaction du cahier des charges en vue de lancer un appel d'offre pour la mise en place de l'outil le plus adapté au contexte local.</p> <p><u>2ème phase</u> : Mise en place de l'outil.</p> <p><u>3ème phase</u> : Mettre en place un dispositif d'achat groupé des parcelles en vente, qui portera ensuite la revente des parcelles afin de restructurer au mieux le foncier forestier.</p> <p><u>4ème phase</u> : Animation foncière forestière.</p>								
<b>Objectifs</b>	Lutter contre le morcellement foncier forestier, accroître la surface forestière des propriétaires privés motivés par la gestion de leurs forêts. Dynamiser la gestion et la mobilisation des bois en forêt privée.					<b>Priorité</b>  <b>+++</b>			
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>CRPF, Chambéry métropole</b>					<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>CG, Groupements de sylviculteurs Chartreuse et Bauges, EPFL, SAFER, Association des communes forestières de Savoie</b>					<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>20 000 € + frais d'animation + capital dispositif d'acquisition des parcelles en vente</b>					<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73		Chambéry métropole
					<b>X</b>		<b>X</b>		<b>X</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de parcelles échangées, vendues ;</li> <li>- Surface foncière regroupée.</li> </ul>								

<b>AXE I</b>	<b>Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière</b>																					
<b>Enjeu 3</b>	<b>Accroître la mobilisation des bois et promouvoir une sylviculture dynamique.</b>																					
<b>Action 9</b>	<b>Accroître la surface forestière communale gérée, reboiser et donner une vocation forestière aux zones en voie d'enfrichement délaissées par l'agriculture.</b>																					
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>Les zones en voie d'enfrichement délaissées par l'agriculture ont tendance à s'accroître ces dernières décennies sur le territoire de Chambéry métropole. Les modifications des pratiques agricoles sont à l'origine du boisement naturel de nombreux espaces. Ces parcelles, souvent du foncier communal mais aussi privé ne sont plus gérées ni valorisées.</p> <p>Permettre aux communes de développer leur patrimoine forestier, et d'acquérir les biens « privés » vacants et sans maître.</p>																					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Elaborer à l'échelle de l'agglomération une cartographie des espaces forestiers communaux non gérés. Puis, réaliser une carte des biens vacants et sans maître en forêt privée.</p> <p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Elaboration de la cartographie.</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Animation et soutien administratif auprès des communes pour faciliter l'acquisition des biens.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Identifier les parcelles à mettre en gestion et délimitation (bornage) des nouvelles parcelles communales.</p>																					
<b>Objectifs</b>	Donner une vocation forestière à de nombreux espaces boisés non valorisés à ce jour.								Priorité													
									+++													
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Communes, Chambéry métropole					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Programmation :</th> </tr> <tr> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> <td>X</td> </tr> </tbody> </table>					Programmation :				2012	2013	2014	2015	X	X	X	X
Programmation :																						
2012	2013	2014	2015																			
X	X	X	X																			
<b>Partenaires de l'action</b>	Association des communes forestières, ONF																					
<b>Coût estimatif TTC</b>	Frais d'animation																					
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>	<b>Département</b>		<b>Autre</b>														
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER	CG 73		Communes	Chambéry métropole													
								X	X													
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la cartographie ;</li> <li>- Surface forestière mise en gestion ;</li> <li>- Surface forestière communale supplémentaire.</li> </ul>																					

<b>Contexte et enjeux</b>	<p>De nombreux espaces en voie d'enfrichement et délaissés par l'agriculture se trouvent en situation de pré bois sur Chambéry métropole. A ce jour, la vocation de ces espaces doit être définie dans le cadre de la Charte Paysagère en cours d'élaboration. Cependant, il apparait que la forêt représente le stade évolutif le plus adapté pour ces espaces bien souvent pentus et difficiles d'accès permettant leur valorisation économique par des techniques de plantation.</p> <p>Donner une vocation économique aux espaces agricoles abandonnés, maintenir la qualité des paysages et des milieux et l'identité du territoire, tout en prenant en compte les enjeux écologiques.</p>																	
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Dans la cadre de la Charte Forestière de Territoire et de la Charte paysagère, il est essentiel de définir avec les communes la vocation de nombreux espaces délaissés.</p> <p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Elaboration d'une cartographie de la typologie des espaces (Charte Paysagère).</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Définition des méthodes de boisement.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Plantation des espaces voués à la forêt.</p>																	
<b>Objectifs</b>	<p>Mettre en gestion les zones en voie d'enfrichement en forêt publique notamment en forêt communale. Donner une vocation forestière de production de bois d'œuvre à des espaces abandonnés par l'agriculture afin de garantir l'aménagement du territoire et le maintien de la qualité des paysages tout en prenant en compte la qualité des milieux et les enjeux écologiques. Utiliser ces espaces comme puits de carbone afin d'améliorer le bilan carbone de l'agglomération.</p>								<p><b>Priorité</b></p> <p style="text-align: center;">++</p>									
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Communes, Chambéry métropole</b>						<b>Programmation :</b>											
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Association des Communes forestières, ONF, CRPF, PNR, Spécialistes du paysage, CPNS</b>						<table border="1" style="width: 100%; text-align: center;"> <tr> <th style="width: 25%;">2012</th> <th style="width: 25%;">2013</th> <th style="width: 25%;">2014</th> <th style="width: 25%;">2015</th> </tr> <tr> <td></td> <td><b>X</b></td> <td><b>X</b></td> <td><b>X</b></td> </tr> </table>				2012	2013	2014	2015		<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
2012	2013	2014	2015															
	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>															
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>50 000 €</b>																	
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>									
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER	CG 73	Communes	Chambéry métropole										
		<b>X</b>				<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>									
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de la cartographie ;</li> <li>- Nombre de plants installés ;</li> <li>- Surface forestière boisée ;</li> <li>- Tonnes de CO<sub>2</sub> stockés annuellement.</li> </ul>																	

<b>AXE I</b>	<b>Concourir au développement économique de la filière forêt-bois par l'amélioration de la mobilisation et de la valorisation de la ressource forestière</b>								
<b>Enjeu 4</b>	<b>Animer la politique forestière locale.</b>								
<b>Action 10</b>	<b>Animer la Charte Forestière de Territoire.</b>								
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>Suite à l'élaboration de la Charte Forestière de Territoire, il est essentiel que soit mise en place une animation spécifique dédiée à la réalisation du plan d'actions. En effet, de nombreux retours d'expériences à l'échelle nationale démontrent qu'une animation pérenne est indispensable pour engager la phase opérationnelle de cet outil.</p> <p>Garantir une ingénierie technique, financière et l'animation nécessaire pour engager les actions. Renforcer les moyens d'animation locale afin de promouvoir la filière forêt-bois sur le territoire de l'agglomération.</p>								
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Identifier les partenaires financiers et déposer les dossiers de demande de subventions afin de garantir la mise en œuvre du plan d'actions de la Charte Forestière de Territoire.</p> <p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Identification des financements.  <u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Gestion administrative des dossiers de demande de subventions.  <u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Animation de la Charte Forestière de Territoire.</p>								
<b>Objectifs</b>	Donner les moyens humains à l'agglomération de réaliser sa politique forestière pendant la durée de mise en œuvre du plan d'actions, soit 4 ans.					<b>Priorité</b>  <b>+++</b>			
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Chambéry métropole</b>					<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>DRAAF, CG Savoie</b>					<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>200 000 €</b>					<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>	<b>Département</b>		<b>Autre</b>	
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER	CG 73		Chambéry métropole	
		<b>X</b>				<b>X</b>		<b>X</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions du comité de suivi de la CFT ;</li> <li>- Nombre de projets menés à bien ;</li> <li>- Mobilisation de partenaires.</li> </ul>								

<b>AXE II</b>	<b>Garantir la protection du milieu et préserver durablement les ressources naturelles</b>
---------------	--

<b>Enjeu I</b>	<b>Préserver la biodiversité forestière.</b>
----------------	--

<b>Action II</b>	<b>Accroître la surface forestière mise en ilot de sénescence en forêt publique.</b>
------------------	--

<b>Contexte et enjeux</b>	<p>A ce jour, seulement 20,5 ha sont mis en ilots de sénescence en forêt publique (forêt communale de La Motte-Servolex) sur Chambéry métropole. Cela représente à peine 0,5% de la surface forestière publique de l'agglomération. Rappelons, que 25% des espèces forestières sont associées à la présence de vieux bois et bois mort en forêt et qu'à ce titre, ces peuplements constituent le milieu de vie de certaines espèces (chauves souris, pic noir...).</p> <p>Préserver la biodiversité forestière, en mettant en place sur le territoire un réseau d'ilots de sénescence.</p>									
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Réalisation d'une étude visant à définir les zones propices à la mise en place d'ilots de sénescence donc ayant un intérêt écologique avérées (trame verte...).</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Constitution d'un groupe de travail visant à arbitrer les projets retenus.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Mise en place des ilots de sénescence en forêt publique.</p>									
<b>Objectifs</b>	Mettre en ilot de sénescence 2% de la surface forestière communale en révision d'aménagement au cours de la durée du plan d'actions de la CFT soit environ 50 ha.								<b>Priorité</b>	
									+++	
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>ONF, communes</b>						<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Chambéry métropole, FRAPNA, Cora Savoie, COFOR 73, REFORA, PNRMB</b>						2012	2013	2014	2015
<b>Coût estimatif TTC</b>							<b>Etude, cartographie, délimitation : 20 000 € Indemnisation communes (si besoin) : 50 000 €</b>			
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>					
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73		Communes	ONF
									<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions organisées ;</li> <li>- Mobilisation des partenaires ;</li> <li>- Surface forestière mise en ilots de sénescence.</li> </ul>									

<b>AXE II</b>	<b>Garantir la protection du milieu et préserver durablement les ressources naturelles</b>									
<b>Enjeu I</b>	<b>Préserver la biodiversité forestière.</b>									
<b>Action I2</b>	<b>Identifier la biodiversité forestière actuelle lors de la révision des documents d'aménagement, grâce à la mise en place d'un outil adapté.</b>									
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>La forêt abrite d'abondantes espèces animales et végétales. Cela est notamment dû à la diversité des peuplements forestiers, à l'étagement de la végétation ainsi qu'à la variété des expositions liée au contexte montagnard.</p> <p>Mieux préserver la biodiversité forestière dans les forêts publiques exploitées en prenant en compte cet enjeu dès l'élaboration des aménagements forestiers.</p>									
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Définir avec les communes et leur gestionnaire les modalités de prise en compte de la biodiversité forestière dans la réalisation des aménagements forestiers, en s'appuyant sur l'Indice de Biodiversité Potentiel (IBP).</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Elaboration de l'outil permettant d'identifier la biodiversité forestière.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Mise en place d'un projet expérimental lors de la révision d'un aménagement forestier.</p>									
<b>Objectifs</b>	Mieux appréhender les notions de biodiversité forestière, au cours de la révision des aménagements forestiers (Les Déserts, Véral Pragondran...).								<b>Priorité</b>	
									++	
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Communes</b>					<b>Programmation :</b>				
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>FRAPNA, Association des communes forestières, ONF, PNRMB</b>					<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>Frais d'animation et d'ingénierie 10 000 €</b>					<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>	
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73		Communes	
									<b>X</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions organisées ;</li> <li>- Elaboration d'un outil permettant d'identifier la biodiversité forestière ;</li> <li>- Nombre d'aménagements forestiers révisés prenant en compte l'outil.</li> </ul>									

<b>AXE II</b>	<b>Garantir la protection du milieu et préserver durablement les ressources naturelles</b>								
<b>Enjeu 2</b>	<b>Ressource en eau et gestion forestière.</b>								
<b>Action 13</b>	<b>Sensibiliser les propriétaires forestiers aux bonnes pratiques sylvicoles dans les zones à fort enjeux.</b>								
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>La forêt est l'espace naturel le plus favorable pour la préservation de la qualité de l'eau. En effet, sa gestion ne nécessite pas l'utilisation d'engrais, de pesticide, de plus elle favorise une régulation de l'écoulement de l'eau qui permet d'assurer sa rétention et de limiter considérablement les phénomènes de crues. Les espaces forestiers jouant un rôle important dans la préservation de la ressource en eau potable sont très présents sur le territoire de Chambéry métropole. Il y a 37 captages d'eau potable qui se situent en forêt, les Périmètres de Protection Rapprochés représentent une surface d'environ 1 500 ha et ont un taux de boisement très élevés (plus de 85%). L'ensemble des propriétaires sont concernés puisque la forêt privée y représente plus de 730 ha, la forêt communale 480 ha, et la forêt domaniale environ 90 ha.</p> <p>Adapter la gestion forestière notamment l'exploitation dans les peuplements situés à proximité des captages, afin de mieux préserver la ressource en eau potable. Pour ce faire, il convient de mettre en place des journées d'information des propriétaires forestiers situés dans les zones de captages d'eau potable pour les informer de la présence de ces captages et de la nécessité d'y raisonner les méthodes d'exploitation (vulgarisation des bonnes pratiques sylvicoles).</p>								
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><u>1ère phase</u> : Vulgarisation des bonnes pratiques sylvicoles pour la préservation de la qualité de l'eau (guide ALPEAU).</p> <p><u>2ème phase</u> : Journées de formation, information, visites de chantiers ayant intégré des pratiques sylvicoles en lien avec la préservation de l'eau.</p>								
<b>Objectifs</b>	Garantir la compatibilité entre les enjeux liés à l'eau potable et à la gestion des espaces forestiers. Poursuivre la concertation mise en place de le cadre du projet ALPEAU entre les acteurs forestiers et les gestionnaires de l'eau, sensibiliser les propriétaires forestiers à ces enjeux sur l'ensemble des captages situés en forêt.					<b>Priorité</b>			
						<b>+++</b>			
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Chambéry métropole</b>					<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Association de propriétaires privés, propriétaires privés, CRPF, Association des communes forestières, communes, ONF, PNR</b>					<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>Frais d'animation</b>					<b>X</b>	<b>X</b>		
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>	<b>Autre</b>	
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73	Autofinancement partenaires projet	
								<b>X</b>	
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de propriétaires forestiers sensibilisés ;</li> <li>- Nombre de journées de formation organisées.</li> </ul>								



<b>AXE II</b>	<b>Garantir la protection du milieu et préserver durablement les ressources naturelles</b>												
<b>Enjeu 2</b>	<b>Ressource en eau et gestion forestière.</b>												
<b>Action 14</b>	<b>Structurer les propriétaires forestiers en unité de gestion en vue d'indemniser les surcoûts d'exploitation forestière liés à la prise en compte des enjeux de préservation de la qualité de l'eau.</b>												
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>37 captages se situent en forêt, ce couvert est le plus favorable à la préservation de la ressource en eau potable. Cependant, il est nécessaire d'indemniser les propriétaires forestiers des surcoûts d'exploitation liés à la prise en compte des enjeux de protection de la qualité de l'eau (huile biodégradable, exploitation par câble, aménagement de route forestière...).</p> <p>Pérenniser l'alimentation en eau potable issue des captages situés en forêt. Poursuivre le débat entre gestionnaires de l'eau, opérateurs et propriétaires forestiers afin d'identifier ensemble des pistes d'indemnisation visant à faire prendre en charge par la collectivité les surcoûts liés à la mise en place d'une exploitation raisonnée.</p>												
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Structuration des propriétaires forestiers en unité de gestion dans les zones à enjeux de préservation de la ressource en eau (par captage).</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Rédaction de documents de gestion par captage (redéfinition des contraintes d'exploitation, révision des prescriptions), puis élaboration d'une convention engageant les différents partenaires.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Constitution d'une commission visant à chiffrer les surcoûts d'exploitation liés à la prise en compte des enjeux de l'eau, puis indemnisation des propriétaires forestiers.</p>												
<b>Objectifs</b>	Préserver la ressource en eau potable issue des captages tout en permettant aux propriétaires forestiers d'exploiter leur forêt.								<b>Priorité</b>				
									+++				
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Chambéry métropole</b>					<b>Programmation :</b>							
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>CRPF, propriétaires privés, groupements de sylviculteurs Chartreuse et Bauges, Coforêt, ONF, Association des communes forestières, communes, PNRMB, CG</b>					<b>2012</b>		<b>2013</b>		<b>2014</b>		<b>2015</b>	
										<b>X</b>		<b>X</b>	
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>A définir</b>												
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>				
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER	RRA	CG 73				Chambéry métropole		
						<b>X</b>					<b>X</b>		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structuration des propriétaires forestiers (unité de gestion) ;</li> <li>- Elaboration de la convention d'application des bonnes pratiques sylvicoles ;</li> <li>- Nombre de propriétaires forestiers signataires de la convention ;</li> <li>- Montant versé pour l'indemnisation des propriétaires forestiers.</li> </ul>												

<b>AXE II</b>	<b>Garantir la protection du milieu et préserver durablement les ressources naturelles</b>								
<b>Enjeu 3</b>	<b>Lutter contre les dégâts de gibiers en forêt.</b>								
<b>Action 15</b>	<b>Identification des dégâts actuels, et mise en œuvre de moyens de lutte.</b>								
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>Les grands cervidés (chevreuils, cerfs) sont bien présents sur le territoire de Chambéry métropole. Il semble que les dégâts sur la régénération soient en nette recrudescence ces dernières années. A tel point que cela remet en cause le renouvellement des peuplements tant au niveau de la régénération naturelle qu'artificielle. La pose de protections individuelles est à ce jour difficilement supportable par les propriétaires car elle double le coût de régénération.</p> <p>Identifier l'importance des dégâts sur la régénération par la réalisation d'un rapport de situation fait par un groupe d'experts indépendants spécialiste de la thématique, identifier les pratiques de chasse sur le territoire en vue de définir les moyens de lutte à mettre en place.</p>								
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Constitution d'un groupe de travail.</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Réalisation du cahier des charges de l'étude visant à identifier/quantifier/localiser les dégâts.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Réalisation de l'étude.</p> <p><u>4<sup>ème</sup> phase</u> : Accompagnement de la mise en œuvre des moyens de lutte.</p>								
<b>Objectifs</b>	Faire prendre conscience des dégâts de gibiers et engager le débat pour résoudre le problème. Assurer l'équilibre sylvo-cynégétique afin de permettre à la forêt de se régénérer et de conserver son rôle de production à long terme. Contrôler, et limiter le niveau des populations de grands gibiers en forêt.						<b>Priorité</b>		
							+++		
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Observatoire National de la Chasse et de la Faune Sauvage</b>				<b>Programmation :</b>				
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>CRPF, ONF, OGFH, Groupements de sylviculteurs Chartreuse et Bauges, Association des communes forestières, communes, PNR, Fédération des chasseurs de Savoie, DDT</b>				<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>A définir</b>				<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73		
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions organisées et participation ;</li> <li>- Identification de la nature et du niveau des dégâts ;</li> <li>- Identifications des moyens de lutte.</li> </ul>								

<b>AXE III</b>	<b>Promouvoir le rôle social de la forêt en lien avec les enjeux du territoire</b>																					
<b>Enjeu I</b>	<b>Favoriser l'accueil du public en forêt.</b>																					
<b>Action I6</b>	<b>Créer un fonds de concours pour un réseau de sentiers intercommunaux d'intérêt communautaire.</b>																					
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>A ce jour, les communes sont responsables de l'entretien du réseau de sentiers de randonnées. Cependant, elles font face à des difficultés financières pour entretenir et promouvoir ce réseau de sentiers bien souvent inscrit au PDIPR.</p> <p>Permettre aux communes l'entretien, et la mise en place d'un réseau de sentiers intercommunaux d'intérêt communautaire.</p>																					
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Définition cartographique des sentiers intercommunaux d'intérêt communautaire et des équipements d'accueil en forêt (arboretum,...).</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Mise en place du fonds de concours.</p> <p><u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Identification des projets communaux.</p> <p><u>4<sup>ème</sup> phase</u> : Réalisation des projets.</p>																					
<b>Objectifs</b>	Accompagner les communes afin d'entretenir et développer leur réseau de sentiers de promenades. Permettre aux citoyens de découvrir les espaces forestiers grâce à un réseau de sentiers structurés et entretenus.								<b>Priorité</b>													
									+++													
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Chambéry métropole</b>					<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="4">Programmation :</th> </tr> <tr> <th>2012</th> <th>2013</th> <th>2014</th> <th>2015</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>X</td> <td>X</td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>					Programmation :				2012	2013	2014	2015	X	X		
Programmation :																						
2012	2013	2014	2015																			
X	X																					
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Communes, PNR</b>																					
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>130 000 € (Inscription budgétaire partagée avec le fonds de concours des espaces naturels et de loisirs d'intérêt communautaire)</b>																					
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>													
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73		Communes	Chambéry métropole												
									X	X												
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de projets déposés ;</li> <li>- Nombre de communes mobilisées ;</li> <li>- MI de sentiers entretenus ;</li> <li>- MI de sentiers créés.</li> </ul>																					

<b>AXE III</b>	<b>Promouvoir le rôle social de la forêt en lien avec les enjeux du territoire</b>								
<b>Enjeu I</b>	<b>Favoriser l'accueil du public en forêt.</b>								
<b>Action I7</b>	<b>Réaliser un guide de promenade.</b>								
<b>Contexte et enjeux</b>	Territoire constitué d'une cluse périurbaine bordée par les massifs des Bauges et de la Chartreuse, Chambéry métropole dispose actuellement d'un réseau de sentiers conséquent. Pourtant, aucun guide de randonnées n'existe sur le périmètre de l'agglomération.  Permettre une découverte des lieux emblématiques de l'agglomération tout en donnant accès aux espaces forestiers en favorisant l'éco mobilité (ligne de bus donnant accès à la forêt).								
<b>Descriptif de l'action</b>	1 <sup>ère</sup> phase : Rédaction du cahier des charges en vue de l'appel d'offre. 2 <sup>ème</sup> phase : Suivi de l'élaboration du document. 3 <sup>ème</sup> phase : Diffusion.								
<b>Objectifs</b>	Mettre à disposition des citoyens et des touristes un guide de découverte du territoire de l'agglomération. Orienter le grand public et éviter ainsi la dispersion des usagers en forêt.					<b>Priorité</b>  +++			
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Chambéry métropole</b>					<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Conseil général, communes, offices du tourisme, PNR, ONF</b>					<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>20 000 €</b>						<b>X</b>	<b>X</b>	
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73		Chambéry métropole
							<b>X</b>		<b>X</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de réunions de suivi du projet ;</li> <li>- Nombre de personnes mobilisées ;</li> <li>- Nombre d'exemplaires diffusés.</li> </ul>								

<b>AXE III</b>	<b>Promouvoir le rôle social de la forêt en lien avec les enjeux du territoire</b>									
<b>Enjeu I</b>	<b>Favoriser l'accueil du public en forêt.</b>									
<b>Action I8</b>	<b>Favoriser l'installation et l'entretien d'équipements d'accueil en forêt.</b>									
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>Les équipements d'accueil du public sont présents en forêt mais ces derniers sont souvent vétustes, peu entretenus et très insuffisants au vue du caractère périurbain de l'espace forestier. De plus, il n'existe aucun espace dédié à la forêt et la filière bois sur le territoire de l'agglomération.</p> <p>Accroître la capacité d'accueil de la forêt et développer des outils de sensibilisation et de formation du grand public via une infrastructure du type "maison des forêts" en lien avec la maison des parcs (module forêt) basée à Chambéry.</p>									
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Entretien et valoriser les équipements existants.</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Créer de nouveaux équipements en forêt (en bois locaux certifié bois des alpes).</p> <p><u>3<sup>ème</sup> phase</u> : Réalisation d'une maison des forêts ou d'un centre dédié à la filière forêt-bois à la maison des parcs.</p>									
<b>Objectifs</b>	Développer l'accueil du public en forêt, en faire un espace attractif permettant la création d'une offre touristique. Mieux canaliser et sensibiliser le grand public à la gestion des espaces forestiers.								Priorité	
									++	
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Collectivités (Communes, Chambéry métropole, PNR)</b>						<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>ONF, offices du tourisme, RRA</b>						<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>2 000 000 €</b>									<b>X</b>
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>	
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER	RRA	CG 73		Chambéry métropole	Communes
						<b>X</b>	<b>X</b>		<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'équipements créés, entretenus.</li> <li>- Nombre de partenaires mobilisés sur le projet "maison des forêts".</li> <li>- Enquête de satisfaction du grand public.</li> </ul>									

<b>AXE III</b>	<b>Promouvoir le rôle social de la forêt en lien avec les enjeux du territoire</b>									
<b>Enjeu 2</b>	<b>Communication et sensibilisation sur la filière forêt-bois locale et la gestion forestière.</b>									
<b>Action 19</b>	<b>Réaliser des journées d'information sur la forêt</b>									
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>La majorité des élus et des propriétaires privés n'ont pas conscience de la multifonctionnalité de la forêt périurbaine. De plus, ils sont peu sensibilisés à l'importance de la gestion des espaces forestiers et n'ont pas de relation avec l'aval de la filière (première/seconde transformation).</p> <p>Sensibiliser les élus et les propriétaires privés aux enjeux liés aux espaces forestiers ainsi qu'à la transformation de la ressource bois sur le territoire de Chambéry métropole.</p>									
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><u>1<sup>ère</sup> phase</u> : Elaboration d'un programme de formation diversifié (eau, protection, biodiversité, bois-construction local, ...).</p> <p><u>2<sup>ème</sup> phase</u> : Mise en place des journées thématiques.</p>									
<b>Objectifs</b>	Favoriser une prise de conscience des propriétaires forestiers quant aux enjeux liés à la forêt et la filière bois.								<b>Priorité</b>	
									+++	
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Appel à projet</b>						<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>ONF, CRPF Association des communes forestières, Chambéry métropole, Groupements de sylviculteurs Chartreuse et Bauges, Coforêt, IFB 73, PNR</b>						<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
							<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>Frais d'animation des organismes forestiers</b>									
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>	
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73			Chambéry métropole
										<b>X</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de formations, visites organisées ;</li> <li>- Nombre de personnes sensibilisées.</li> </ul>									

<b>AXE III</b>	<b>Promouvoir le rôle social de la forêt en lien avec les enjeux du territoire</b>									
<b>Enjeu 2</b>	<b>Communication et sensibilisation sur la filière forêt-bois locale et la gestion forestière.</b>									
<b>Action 20</b>	<b>Développer les connaissances et favoriser l'accès des scolaires à la forêt.</b>									
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>A ce jour, il y a peu de lien entre les scolaires et la forêt sur le territoire de Chambéry métropole. En effet, l'accès des scolaires à la forêt reste difficile du fait du manque de moyens financiers pour payer les déplacements (bus) mais aussi en raison du manque de disponibilité d'animation des opérateurs forestiers et la méconnaissance du milieu par les encadrants pédagogiques. Cela pénalise donc fortement l'organisation et la mise en place des journées de visites sur le terrain.</p> <p>Sensibiliser les jeunes générations à l'importance de la forêt sur le territoire, leur donner des notions sylvicoles et un aperçu des métiers de la forêt.</p>									
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><u>1ère phase</u> : Accompagner l'émergence d'offres pédagogiques en forêt privée/publique sur la découverte de la forêt (classeurs pédagogiques, rémunération des professionnels forestiers pour leurs interventions...).</p> <p><u>2ème phase</u> : Mise en gestion de certaines parcelles à des scolaires.</p>									
<b>Objectifs</b>	Permettre la découverte de la forêt aux scolaires de l'agglomération, sensibiliser et informer sur la gestion des espaces forestiers, faire découvrir les métiers de la forêt.								<b>Priorité</b>	
									++	
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Appel à projet</b>						<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>Etablissements scolaires de l'agglomération, Chambéry métropole, PNR, ONF, CRPF, Savoie vivante, groupement de sylviculteur de Chartreuse, PNRMB</b>						<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
								<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>20 000 € (agglomération)</b>									
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>	
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73			Chambéry métropole
										<b>X</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de classes en forêt.</li> <li>- Nombre d'enseignants sensibilisés à la gestion des espaces forestiers.</li> <li>- Surface forestière gérée par les scolaires de l'agglomération.</li> </ul>									

<b>AXE III</b>	<b>Promouvoir le rôle social de la forêt en lien avec les enjeux du territoire</b>									
<b>Enjeu 2</b>	<b>Communication et sensibilisation sur la filière forêt-bois locale et la gestion forestière.</b>									
<b>Action 2I</b>	<b>Soutien au territoire pour la mise en place d'événements sur la thématique forestière.</b>									
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>La "culture forestière" du grand public reste peu développée sur Chambéry métropole. En effet, les citoyens sont peu sensibilisés à la nécessité de gestion des espaces forestiers, à la connaissance du fonctionnement de la filière forêt-bois.</p> <p>Faire prendre conscience au grand public du rôle multifonctionnel de la forêt périurbaine, de son importance dans l'économie locale.</p>									
<b>Descriptif de l'action</b>	<p><u>1ère phase</u> : Constitution d'un groupe de travail pour l'organisation d'événements spécifiques à la forêt et à la filière bois.</p> <p><u>2ème phase</u> : Organisation d'événements.</p> <p><u>3ème phase</u> : Réalisation des projets.</p>									
<b>Objectifs</b>	Faire connaître au grand public la filière forêt-bois locale. Sensibiliser la population à la gestion des espaces forestiers et à son rôle dans l'économie du territoire.								<b>Priorité</b>	
									++	
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	<b>Appel à projet</b>						<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	<b>CG Savoie, ONF, CRPF, Chambéry métropole Offices du tourisme, PNR, MONTANEA</b>						<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>
<b>Coût estimatif TTC</b>	<b>12 000 € (agglomération)</b>							<b>X</b>	<b>X</b>	<b>X</b>
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>	
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73			Chambéry métropole
							<b>X</b>			<b>X</b>
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mobilisation des partenaires ;</li> <li>- Mobilisation du grand public ;</li> <li>- Nombre d'événements organisés, nombre de participants.</li> </ul>									



<b>AXE III</b>	<b>Promouvoir le rôle social de la forêt en lien avec les enjeux du territoire</b>									
<b>Enjeu 2</b>	<b>Communication et sensibilisation sur la filière forêt-bois locale et la gestion forestière.</b>									
<b>Action 22</b>	<b>Utiliser les outils de communication de Chambéry métropole pour permettre de faire connaître l'activité forestière et son intérêt pour le territoire.</b>									
<b>Contexte et enjeux</b>	<p>Chambéry métropole a souhaité mettre en place une politique forestière territoriale afin de promouvoir la filière forêt-bois sur son territoire.</p> <p>Faire connaître les projets, les actions engagées, les résultats de la mise en œuvre de la politique forestière territoriale à un large public (élus, acteurs et propriétaires forestiers, grand public).</p>									
<b>Descriptif de l'action</b>	Utiliser les moyens de communication de Chambéry métropole pour favoriser la connaissance de la filière forêt-bois au travers des différentes rubriques du magazine CM24 (encarts détachables, N° spéciales de CM24 dédié à cette thématique, site internet...).									
<b>Objectifs</b>	Informier sur l'état d'avancement de la Charte Forestière de Territoire (projets réalisés, en cours, à venir). Faire connaître la filière forêt-bois locale.								Priorité	
									+++	
<b>Maîtrise d'ouvrage</b>	Chambéry métropole						<b>Programmation :</b>			
<b>Partenaires de l'action</b>	ONF, CRPF, IFB 73, PNR, Association des communes forestières						2012	2013	2014	2015
<b>Coût estimatif TTC</b>	20 000 €						X	X	X	X
<b>Financements</b>	<b>Europe</b>		<b>Etat</b>		<b>Région</b>		<b>Département</b>		<b>Autre</b>	
	FEDER	FEADER	CIMA	POIA	PSADER		CG 73			Chambéry métropole
										X
<b>Indicateurs de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de documents de communication réalisés ;</li> <li>- Nombre d'exemplaires distribués.</li> </ul>									

## **LA MISE EN ŒUVRE, LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DE LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE**

La mise en œuvre et le suivi du programme d'actions de la Charte forestière seront assurés par un comité de pilotage composé d'élus de la commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité et de représentants d'organismes forestiers et de membres issus d'organismes partenaires. Ce comité de pilotage se réunira au moins une fois par an à l'initiative de Chambéry métropole ; il aura pour missions de :

- définir et proposer la programmation annuelle des actions,
- assurer la conduite opérationnelle des actions et leur suivi,
- faire appel aux compétences nécessaires,
- proposer d'éventuelles modifications ou évolutions du plan d'actions.

Le comité de pilotage soumettra des décisions à prendre et rendra compte des résultats à la commission chargée du suivi de l'agriculture périurbaine, de la valorisation des espaces naturels et de la ruralité chargée de valider la programmation, l'engagement, la réalisation et l'évaluation des actions.

### **GLOSSAIRE**

AOC : Appellation d'Origine Contrôlée

ASA : Association Syndicale Autorisée

ASADAC : Agence Savoyarde d'Aménagement, de Développement et d'Aide aux Collectivités

ASGF : Association Syndicale de Gestion Forestière

ASL : Association Syndicale Libre

CAPEB : Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CBPS : Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles

CFT : Charte Forestière de Territoire

CG 73 : Conseil général de la Savoie

CIMA : Convention Interrégionale du Massif des Alpes

COFOR 73 : Association des Communes Forestières de Savoie

Co-MO : Co-Maîtrise d'Ouvrage

CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière

DDT 73 : Direction Départementale du Territoire de la Savoie

DRAAF : Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt

EPFL : Etablissement Public Foncier Local

ETF : Entrepreneurs de Travaux Forestiers

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement rural

FEDER : Fonds Européen de Développement Régional

FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature

FRIS : Fonds Régional d'Investissement Solidaire

IBP : Indice de Biodiversité Potentiel

IFB 73 : Inter Forêt Bois Savoie  
MO : Maîtrise d'Ouvrage  
OGFH : Observatoire de la Grande Faune et de ses Habitats  
ONF : Office National des Forêts  
PAT : Plan d'Approvisionnement Territorial  
PDIPR : Plan Départemental d'Itinéraires de Promenades et de Randonnées  
PNR : Parc Naturel Régional  
PNRC : Parc naturel régional de Chartreuse  
PNRMB : Parc naturel régional du massif des Bauges  
POIA : Programme Opérationnel Interrégional des Alpes  
PSADER : Projet Stratégique Agricole et de Développement Rural  
PSG : Plan Simple de Gestion  
REFORA : Réseau Ecologique Forestier Rhône-Alpes  
RRA : Région Rhône-Alpes  
RTG : Règlement Type de Gestion  
SAFER 73 : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural de la Savoie